

2. Interpellation du Conseiller communal PS Philippe Boïketé sur l'adhésion de la Commune à la plate-forme HandyPark

On connaît l'engagement fort de la Commune pour accompagner au mieux les personnes en situation de handicap dans tous les aspects de leur vie. En janvier 2023 déjà, la Commune de Saint-Josse signait une convention avec Parking.brussels facilitant l'échange de données sur les cartes PMR afin de diminuer le nombre de redevances non justifiées.

Depuis, les choses ont bien évolué. La Convention passée entre la commune et Parking.brussels était limitée aux résidents bruxellois. La problématique est bien évidemment plus large et concerne toute la Belgique. Un usager en situation de handicap anversois ou liégeois peut aussi être amené à se garer sur Saint-Josse. Et un tennodois en situation de handicap peut aussi être amené à se garer en Wallonie ou en Flandre. Pour faciliter la vie de ces personnes en situation de handicap, une solution a été développée par la ville d'Anvers et proposée à toutes les communes du pays.

Ce nouveau système repose sur un registre central reprenant toutes les détenteurs d'une carte PMR qui souhaitent y inscrire leur véhicule et une application permettant à ces mêmes détenteurs d'activer de façon numérique leur droit gratuit au stationnement où qu'ils se trouvent en Belgique.

Saint-Josse a toujours défendu une société inclusive. Une adhésion au système HandyPark permettrait de consolider cet engagement.

La Commune envisage-t-elle d'adhérer au dispositif HandyPark ?